

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL
DU BOIS DE L'AUMÔNE**

Nombre de membres			
Afférents au Comité Syndical	En exercice	Présents	Quorum
85	85	48	43

SEANCE DU
17 JUIN 2024

Date de convocation du Comité Syndical
11 juin 2024

Date d'affichage de la convocation au siège
11 juin 2024

Nombre de délégués ayant pris part au vote : 48
Nombre de suffrages exprimés : 49
Nombre de délégués ayant voté pour : 49
Nombre de délégués ayant voté contre : 0
Nombre de délégués s'étant abstenu : 0
Nombre de délégués ayant donné pouvoir : 1

Le 17 juin 2024 à 18h30, les membres du Comité Syndical dûment convoqués, se sont réunis en séance publique, à la Salle des Fêtes de Chappes, sous la présidence de Monsieur Lionel CHAUVIN.

Il a été procédé à l'élection d'un secrétaire de séance au sein du Comité : Mme Sophie PELLETIER est désignée pour remplir cette fonction, qu'elle a acceptée.

ÉTAIENT PRÉSENTS (délégués titulaires et suppléants) :

Communauté d'Agglomération Riom Limagne et Volcans : ALBERTO Cécile, BAUDRAS Thierry, CHAMPOUX Bruno, CHAUVIN Lionel, CIBERT-GOTON Jean-Claude, DESMARETS Pierre, DOLAT Gilles, GEOGEON Hugues, GIANGRECO-BROC Malory, LAFAYE Patrice, LANGLAIS Gérard, MAUBLANT Alain, MEDYNSKA Jean-Louis, PELLETIER Sophie, RAYMOND Isabelle, RENAULT Laurent, SAHUT Michel, NURY Jacques, SAUSSAC Cyril, STEPHANT Nicolas.

Billom Communauté : DEGOILLE Michel, ESCARPA Ludovic, HAVART Sylvie, MAILLARD Guy, MARIN Nathalie, ROUZAIRE Philippe, STEINERT Michelle.

Communauté de Communes Plaine Limagne : BOURDIER Marie-Pierre, GIBOIN Jérôme, LE GOUGUEC Franck, MARTIN Frédéric, MAS Gilles, POINTON Ludovic.

Communauté de Communes Combrailles Sioule et Morge : COTTIER Bernard, LOBREGAT Stéphane, MOULIN François, POUZADOUX Jean-Paul, RODRIGUES Anne-Sophie, ROUSSELET Joëlle, VALLEIX Philippe, GEORGES Denis.

Communauté de Communes Entre Dore Et Allier : BERGAMI Gilles, FERNANDES DA SILVA Jean-Claude, LUCAS Antoine, ROUVIDANT Jean-Louis, CALET Didier.

Mond'Arverne Communauté : BORDIER Jean-Marc, LAGRU Alain, LAMIRAND Pascal, GUILMAN Marie-Aimée.

Pouvoir(s) :

- M. Stéphane CANUTO donne procuration à M. Stéphane LOBREGAT

Constituant la majorité des membres en exercice. Le quorum étant atteint, le Comité Syndical peut valablement délibérer.

	À l'ouverture de la séance	À compter de la délibération n°19	À compter de la délibération n°23	À compter de la délibération n°27
Nombre de délégués présents	47	48	49	50
Nombre de pouvoirs	1	1	1	1
Nombre de suffrages exprimés	48	49	50	51

Thème : FINANCES ET AFFAIRES JURIDIQUES

Dél. 2024-21 : Adoption du compte administratif 2023 : Budget Rattaché « SBA Energie »

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.5211-1, L.5211-2, L.2121-29, L.2121-31, L.2122-21, L.2343-1 ;

VU le compte de gestion 2023 établi par le Trésorier Principal de Clermont-Ferrand au titre du Budget rattaché « SBA Energie » ;

VU la délibération n°2023-09 du 30 janvier 2023 relative à l'adoption du Budget primitif 2023 ;

Le Vice-Président en charge des finances et de la tarification rappelle que le compte administratif est le document chiffré par lequel l'exécutif d'une assemblée délibérante rend compte à celle-ci du mandat qu'elle lui a confié au travers des différentes autorisations budgétaires (budget primitif, décisions modificatives, budget supplémentaire et diverses autres délibérations).

A ce titre, le compte administratif devra retracer l'ensemble des recettes et des dépenses réalisées au cours de l'exercice comptable et budgétaire concerné, y compris celles qui ont été engagées mais non payées (restes à réaliser).

En outre, il convient de préciser que les données chiffrées en flux budgétaires réalisés (sans les restes à réaliser) doivent être conformes au compte de gestion du Trésorier.

Le Vice-Président présente les chiffres du compte administratif du Budget rattaché « SBA énergie » de l'exercice 2023 :

Pour la section de fonctionnement :

Dépenses de fonctionnement		Recettes de fonctionnement	
011 - Charges à caractère général	490,10 €	70 - Produits des services, domaine, ventes diverses	3 380,83 €
66 - Charges financières	330,43 €		
Total dépenses réelles	820,53 €	Total des recettes réelles	3 380,83 €
042 - Opérations d'ordre entre sections	2 681,00 €	042 - Opérations d'ordre entre sections	
TOTAL DEPENSES DE L'EXERCICE	3 501,53 €	TOTAL RECETTES DE L'EXERCICE	3 380,83 €
		002 - Résultat de fonctionnement reporté	5 890,00 €
TOTAL DEPENSES SECTION DE FONCTIONNEMENT	3 501,53 €	TOTAL RECETTES SECTION DE FONCTIONNEMENT	9 270,83 €
		Solde d'exécution de fonctionnement 2023	5 769,30 €

Pour la section d'investissement :

Dépenses d'investissement		Recettes d'investissement	
23 - Immobilisations en cours	21 756,00 €	1068 - Excédent de fonctionnement capitalisé	
16 - Emprunts et dettes assimilées	5 161,74 €	27 - Autres immobilisations financières	
Total dépenses réelles	26 917,74 €	Total des recettes réelles	0,00 €
040 - Opérations d'ordre entre sections		040 - Opérations d'ordre entre sections	2 681,00 €
TOTAL DEPENSES DE L'EXERCICE	26 917,74 €	TOTAL RECETTES DE L'EXERCICE	2 681,00 €
		001 - Résultat d'investissement reporté	52 533,31 €
TOTAL DEPENSES SECTION D'INVESTISSEMENT	26 917,74 €	TOTAL RECETTES SECTION D'INVESTISSEMENT	55 214,31 €
		Solde d'exécution d'investissement 2023	28 296,57 €

Au terme de l'exercice comptable 2023, la section d'investissement constate une réalisation de 55 214,31 € en dépenses. Le solde d'exécution d'investissement s'établit donc à 28 296,57 € (chap 001).

En dépenses d'investissement, le montant des restes à réaliser 2023 est de 13 136,50 €. Ils ont été repris au budget primitif 2024.

Le Président passe la parole au président de séance élu pour l'occasion et quitte la séance du Comité Syndical au moment du vote, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Président de séance soumet à l'approbation du Comité Syndical le compte administratif de l'année 2023 du Budget Rattaché « SBA énergie ».

Le Comité Syndical,
Oui l'exposé du Vice-Président en charge des finances et de la tarification,
Après en avoir débattu et délibéré,

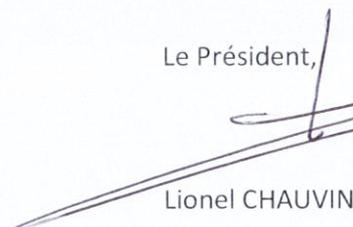
À L'UNANIMITÉ

Article 1 : **APPROUVE** le compte administratif pour l'exercice 2023 du Budget Rattaché « SBA énergie » du Syndicat du Bois de l'Aumône en conformité avec le compte de gestion du Trésorier et comportant des résultats identiques à ceux mentionnés ci-dessus.

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations,

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus,

Le Président,


Lionel CHAUVIN



Accusé de réception en préfecture
063-256300161-20240617-DEL2024-21-DE
Date de télétransmission : 25/06/2024
Date de réception préfecture : 25/06/2024

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou affichage et de sa transmission en Préfecture devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand.